



N° 48624-2021/3-ACTS/DDET

Date du : 7 juillet 2022

Rapport de présentation

OBJET : Projet de délibération relative à la cession de parts sociales de la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME »

PJ : un projet de délibération

La SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » a été créée afin de mieux promouvoir et d'améliorer la commercialisation de l'offre touristique de la province Sud. Les élus de l'assemblée de la province Sud ont donc approuvé en séance du 22 juillet 2021 les statuts de cette société publique locale.

Lors de sa création la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » comptait six actionnaires :

- la province Sud ;
- la commune de Nouméa ;
- la commune de Païta ;
- la commune de Dumbéa ;
- la commune du Mont-Dore ;
- la commune de Boulouparis.

La commune de l'île des Pins a formalisé par l'adoption d'une délibération par son conseil municipal son souhait d'intégrer en tant qu'actionnaire la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME ». D'autres communes devraient également devenir actionnaires en janvier 2023.

Le projet de délibération a donc pour objet la validation de l'entrée au capital de l'île des Pins par la cession de treize (13) parts sociales détenues par la province Sud au bénéfice de la commune de l'île des Pins.

Les communes de La Foa, Farino, Moindou et Bourail devraient intégrer en tant qu'actionnaire la SPL « Agence d'attractivité SUD TOURISME » d'ici la fin de l'année et les discussions sont en cours avec les autres communes de la province Sud (Thio, Yaté, Sarraméa et Poya).

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.